



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/60  
17 février 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie et  
des questions financières connexes

Huitième session

Genève, 26-30 janvier 2004

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE LA  
TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES CONNEXES  
SUR SA HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 26 au 30 janvier 2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. Recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED .....	3
II. Déclarations préliminaires.....	5
III. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement..	10
IV. Questions concernant les accords internationaux (point 4 de l'ordre du jour).....	13
V. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales (point 5 de l'ordre du jour) .....	16
VI. Rapports des organes subsidiaires de la Commission .....	19
VII. Application des conclusions concertées et des recommandations de la commission, y compris le suivi de la conférence de Doha.....	21
VIII. Questions diverses .....	22
IX. Décisions de la Commission et déclaration de clôture.....	24
X. Questions d'organisation .....	25
<b>Annexes</b>	
I. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission .....	27
II. Thèmes des réunions d'experts en 2004.....	28
III. Attendance.....	29

## Chapitre I

### RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU SECRÉTARIAT DE LA CNUCED

1. La Commission prend note avec satisfaction de l'application par le secrétariat des recommandations adoptées à la septième session, des recommandations adoptées à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et des activités prévues dans le Plan d'action de Bangkok, comme indiqué dans le document intitulé «DITE Activities Report 2003». Elle se félicite des contributions aux travaux de recherche et d'analyse et aux activités de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine des accords internationaux et de l'utilisation effective des technologies de l'information.
2. La Commission exprime sa satisfaction de la contribution à ses travaux d'experts, de spécialistes et de participants venus du secteur privé et de la société civile, et elle recommande que les modalités de ce type de contribution soient élargies aux réunions d'experts.
3. La Commission se félicite des interactions avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et invite le secrétariat à renforcer ce partenariat en vue de promouvoir un échange d'expériences et de meilleures pratiques et une large diffusion des travaux d'analyse et des activités consultatives de la CNUCED. Elle encourage également une relation dynamique entre la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement, compte tenu des compétences que celle-ci peut apporter à une meilleure compréhension de la question du transfert de technologie et de savoir-faire.
4. Les pays en développement et les pays en transition s'efforcent de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, et les IED, la technologie et le développement des entreprises peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités productives nationales et de la compétitivité internationale. La CNUCED possède des compétences internationalement reconnues dans le domaine de l'investissement, ce qui devra être pris en compte dans l'élaboration de son futur programme de travail à la onzième session de la Conférence et au-delà, eu égard en particulier des besoins des PMA.
5. À la lumière des débats qui ont eu lieu à la présente session, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse, d'assistance technique, et de renforcement des capacités et de formation de consensus concernant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Elle devrait, en particulier:
  - Poursuivre l'examen des incidences de l'IED sur le développement en vue d'aider les pays en développement à attirer des IED, à en tirer profit, à en optimiser les effets positifs et à surmonter les difficultés qui peuvent en découler. Une attention particulière devrait être accordée aux IED dans le secteur des services, étant donné l'importance croissante de ce secteur dans l'économie mondiale. Il conviendrait également de s'intéresser aux moyens de promouvoir l'IED au niveau régional et à la nécessité d'intensifier les activités de renforcement des capacités humaines et institutionnelles entreprises dans les pays pour aider ceux-ci à attirer des IED. Le secrétariat devrait également poursuivre les travaux entrepris dans le *World Investment Report 2003*, s'agissant notamment des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;

- Continuer d'analyser les mesures relatives à l'IED prises par les pays d'origine et par les pays d'accueil, ainsi que les questions concernant la bonne gouvernance publique et la gouvernance d'entreprise dans le domaine des IED, en vue de déterminer les meilleures pratiques pour ce qui est des moyens d'intensifier l'impact sur le développement des activités des sociétés transnationales. Elle devrait également diffuser une information sur l'expérience qu'ont les pays des politiques en matière d'IED et des interactions entre investissements étrangers et investissements intérieurs;
- Étant donné l'importance de données fiables pour l'élaboration des politiques, renforcer, en coopération avec les institutions gouvernementales compétentes, la collecte de données et la coopération technique pour l'amélioration et l'harmonisation des statistiques sur l'IED;
- Poursuivre l'exécution d'examens de la politique d'investissement et renforcer le processus pour l'application des recommandations. Les travaux d'analyse, en particulier dans le contexte des examens de la politique d'investissement, devraient être complétés par la fourniture d'une assistance technique et des activités de renforcement des capacités. L'établissement de liens entre entreprises étrangères et entreprises locales devrait être encouragé;
- Poursuivre ses travaux sur les arrangements internationaux, s'agissant plus particulièrement des aspects bilatéraux et régionaux, y compris dans le contexte Nord-Sud et surtout celui de la coopération Sud-Sud, en insistant sur les besoins des pays membres à cet égard. Le secrétariat devrait en outre continuer de faciliter les actuels échanges d'informations et d'expériences dans ce domaine, notamment au niveau intergouvernemental.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général** de la CNUCED a souligné que la session de la Commission se tenait en pleine préparation de la onzième session de la Conférence, où le renforcement des capacités de production et de la compétitivité internationale serait l'un des principaux thèmes. L'importance attachée aux négociations commerciales internationales ne devrait pas détourner l'attention de l'importance fondamentale d'un renforcement des capacités productives dans les pays en développement et du rôle de l'investissement intérieur, ainsi que de l'IED, à cet égard. À sa onzième session, la Conférence concentrerait ses débats sur les interactions entre les stratégies nationales de développement et l'évolution de la situation internationale dans divers domaines. Les délégations étaient invitées à profiter de la session de la Commission pour préparer la onzième session de la Conférence.
2. Évoquant le ralentissement de l'économie mondiale, qui avait entraîné une contraction des flux d'IED vers les pays en développement, le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par l'intensification de la concurrence entre les pays pour attirer les IED. Il a également noté l'intérêt croissant manifesté par les pays en développement pour les négociations sur le commerce des services. À cet égard, il a souligné que la question de la délocalisation des services, qui pouvait concerner des activités relativement complexes, pourrait certes ouvrir des perspectives aux pays en développement, mais pouvait aussi leur créer des difficultés. D'où l'importance croissante de l'action publique.
3. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a évoqué les incertitudes quant à la durabilité de la reprise économique mondiale et leurs incidences sur les flux d'IED au niveau mondial, en particulier sur les flux vers les pays en développement. Exception faite de la Chine, les flux mondiaux d'IED vers les pays en développement étaient, d'après les estimations, passés de 162 milliards de dollars en 2002 à 156 milliards en 2003, cette diminution rendant la situation difficile pour la plupart des membres du Groupe des 77, en particulier les PMA, qui avaient moins de ressources extérieures pour financer leur développement. Le représentant a rappelé le résultat de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'IED (juin 2003), où les experts avaient souligné l'importance pour les pays en développement de prendre eux-mêmes des mesures pour attirer les IED et en tirer profit, ainsi que la nécessité de garantir une marge de manœuvre suffisante pour la conduite des politiques de développement. Il a insisté sur la nécessité de reconsidérer les négociations à l'OMC et les accords sur les subventions et les MIC en vue de renforcer leur contribution au développement.
4. Le représentant a instamment demandé à la Commission de contribuer aux travaux du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence sur le thème du renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Alors que les pays en développement s'efforçaient de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, les IED pouvaient les aider à mobiliser leurs capacités productives nationales et à renforcer leur compétitivité internationale. Les sociétés transnationales jouaient un rôle de plus en plus important à cet égard, et la CNUCED devrait étudier plus avant comment ces sociétés pouvaient compléter les mesures prises par les pays d'accueil et les pays d'origine pour accroître la contribution de l'IED au développement. Il a noté à cet égard que les pays en développement devenaient eux-mêmes de plus en plus souvent une source d'IED.

5. Les pays et les régions en développement devraient bénéficier d'une assistance technique accrue de la part de la CNUCED pour la collecte et la diffusion de données sur l'IED.

Il conviendrait également de renforcer les travaux directifs et analytiques sur la réglementation, aux niveaux bilatéral et régional, de l'investissement international. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitaient du programme d'examen de la politique d'investissement, en soulignant l'approche participative et la contribution à un plus grand dialogue entre tous les acteurs intéressés aux niveaux national et intergouvernemental. Ce programme avait favorisé un dialogue fructueux entre le secteur public et le secteur privé et provoqué des débats et des changements concernant la politique d'investissement. Le représentant a également noté que la CNUCED pouvait apporter une contribution utile pour ce qui était des IED dans les services, qui n'avaient pas encore bénéficié de l'attention voulue en matière de travaux de recherche et d'analyse directive.

6. La représentante de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne, des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et des pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie)**, a dit qu'en même temps que la concurrence pour attirer les IED s'intensifiait, les gouvernements des pays développés et des pays en développement avaient tout intérêt à travailler ensemble pour limiter le plus possible les effets pervers des stratégies adoptées en matière de promotion des IED. Il fallait en particulier déterminer quelles options étaient efficaces, contre-productives ou préjudiciables aux pays s'efforçant d'intégrer l'IED dans leurs stratégies de développement.

7. Pour ce qui était des questions de politique générale concernant l'investissement et le développement, l'Union européenne souscrivait pleinement à l'opinion que des mesures générales et non discriminatoires étaient concrètement plus importantes que des politiques visant trop spécifiquement à encourager les IED. Des marchés protégés et l'obligation de créer des coentreprises et de respecter des règles en matière de proportion d'éléments d'origine locale faisaient que les investisseurs étrangers avaient tendance à utiliser une technologie plus ancienne et à établir des relations interindustrielles plus lâches avec l'économie locale. La dimension du marché étant un important facteur déterminant de l'IED, l'Union européenne soutenait activement l'intégration économique régionale entre pays en développement, comme en témoignait l'Accord de Cotonou UE-ACP.

8. L'Union européenne se félicitait de l'importance accordée aux IED dans le secteur des services. Ce secteur se caractérisait par un considérable potentiel inexploité de division internationale du travail, puisque 10 % seulement des services entraient dans le commerce international. Des pays comme l'Inde avaient beaucoup à y gagner, s'agissant en particulier des services liés aux technologies de l'information. Dans le même temps, on constatait que la délocalisation des activités de service était inégalement répartie, surtout d'un point de vue régional. L'Union européenne continuait de s'intéresser plus spécialement aux pays les plus pauvres, aux PMA et à l'Afrique en soutenant les efforts déployés pour corriger ce déséquilibre. Elle soutenait sans réserve les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, qui visaient à renforcer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises par le biais d'initiatives volontaires. Elle encourageait activement l'application des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et soutenait les principes de la *Global Reporting Initiative*.

9. L'Union européenne avait également noté que les pays en développement avaient conclu davantage d'accords bilatéraux d'investissement que les pays développés, ce qui témoignait d'une reconnaissance générale de la valeur et de l'efficacité de règles internationales en matière d'investissement. Cela permettait aussi à ceux qui étaient déjà parties à des accords bilatéraux ou régionaux d'aller plus loin dans la défense de leurs intérêts dans le cadre d'arrangements multilatéraux. La représentante a déclaré espérer que l'examen par la CNUCED des tendances récentes en matière d'accords internationaux d'investissement améliorerait la compréhension du potentiel et de l'intérêt de ce type d'accords pour les pays en développement, même si les pays ne souhaitaient pas tous nécessairement être liés par cette forme d'encadrement de l'investissement. En conclusion, elle a félicité la CNUCED de ses travaux sur la promotion des accords internationaux de protection de l'investissement et de la réalisation des examens de la politique d'investissement.

10. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est inquiété de la très faible reprise des flux d'IED vers la région asiatique en 2003, même si les perspectives apparaissaient prometteuses. Les pays asiatiques n'avaient en outre pas tous bénéficié de la tendance plus positive observée, et attirer des IED de qualité restait une gageure. Davantage de pays asiatiques étaient devenus une source d'investissements directs à l'étranger, mais leur part du total mondial restait faible. Le représentant a souligné la nécessité impérieuse de disposer de données exactes et à jour pour l'analyse et l'élaboration des politiques, et il a souscrit à la recommandation de renforcer la coopération technique de la CNUCED à l'appui des efforts déployés par les pays à cet égard. La Réunion d'experts sur l'IED et le développement, axée sur les IED dans les services, avait permis des discussions utiles. Les services représentaient une grande part de l'économie des pays asiatiques et étaient un facteur essentiel de la compétitivité de ces pays. Si les progrès des TIC avaient ouvert aux pays asiatiques de nouvelles possibilités d'attirer des IED à vocation exportatrice dans le secteur des services, on observait néanmoins des signes inquiétants de protectionnisme dans certains pays développés. Il fallait encourager une interaction dynamique entre la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement pour ce qui était de rendre opérationnel et concret le transfert de technologie et de savoir-faire.

11. Concernant la politique internationale, le Groupe asiatique et la Chine accordaient une attention croissante à la coopération régionale dans le domaine de l'investissement, à la fois dans un contexte Sud-Sud et avec des pays plus développés tels que le Japon et la République de Corée. Le nombre d'accords bilatéraux d'investissement et de conventions de double imposition avait augmenté dans la région, mais la diversité des niveaux de développement économique des pays faisait qu'il était difficile de parvenir à un consensus en la matière. La Commission devait se tenir informée de l'évolution de la situation. Les examens de la politique d'investissement permettaient aux gouvernements d'évaluer leurs conditions d'investissement en fonction des objectifs nationaux de développement qu'ils s'étaient fixés. Le représentant a noté avec satisfaction les travaux réalisés pour les examens de la politique d'investissement du Népal et de Sri Lanka. En conclusion, il a demandé une intensification de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration et de l'application des règles.

12. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité du redressement des flux d'investissements en Afrique. La question des capacités productives était d'une importance primordiale pour les pays africains en vue d'attirer l'IED et de l'harmoniser les

objectifs de développement. Les investissements étrangers directs, notamment dans le secteur manufacturier, pouvaient contribuer à favoriser le transfert de technologie dans ces pays. Il s'agissait non seulement d'attirer l'IED, mais également d'en tirer profit. De nombreux pays africains avaient adopté des mesures pour améliorer leurs politiques en matière d'investissement, y compris dans le contexte des examens de la politique d'investissement réalisés par la CNUCED. Ces examens devaient en principe être suivis d'initiatives concrètes sur le plan des réformes institutionnelles et du renforcement des capacités humaines. Concernant les accords internationaux d'investissement, la CNUCED était invitée à aider les Africains à mieux comprendre ces accords. Les accords bilatéraux d'investissement constituaient à cet égard une porte d'entrée possible. Le représentant a fait observer que l'assistance de la CNUCED aux initiatives régionales, notamment le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, était très utile. Il a souligné l'importance de la bonne gouvernance en tant qu'instrument clef pour associer l'IED au développement.

13. Le représentant du **Bangladesh** a dit que le volume mondial des investissements étrangers directs avait diminué en 2002, les principales destinations restant les pays développés et quelques pays en développement. Les pays où l'investissement dans le secteur manufacturier avait fortement augmenté comptaient également parmi les principaux bénéficiaires de l'IED axé sur les services. Cela donnait à penser que davantage de pays devraient développer et adapter leurs capacités pour attirer l'investissement. Concernant les rapports entre l'IED et les lois sur la protection des investissements, certains éléments montraient que des dispositions législatives laissant à désirer en matière de traitement et de protection de l'IED et des droits des investisseurs ne faisaient pas toujours obstacle aux investissements étrangers directs, ce qui portait à croire que les accords relatifs à l'investissement n'entraîneraient pas nécessairement une répartition plus équitable des flux d'IED.

14. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que ces pays s'attachaient à développer leurs potentialités économiques par de nouveaux investissements, la promotion du commerce, la réduction des coûts et l'adaptation des technologies à leurs besoins. Ils avaient également réformé leur environnement juridique et leurs politiques et institutions économiques pour les rendre plus favorables à l'IED. Malgré cela, les PMA continuaient à recevoir une partie infime des flux d'investissement. À cet égard, les pays les moins avancés appréciaient l'appui fourni par la CNUCED pour la négociation d'accords bilatéraux d'investissement, la promotion des investissements et la création de possibilités d'échange d'expériences, même si de tels efforts devaient être intensifiés. Il a été noté que la CNUCED avait mis en route un programme relatif à la bonne gouvernance et à d'autres activités, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il fallait espérer que la phase pilote couvrant cinq pays déboucherait sur un programme à part entière.

15. Le représentant a pris note avec satisfaction de la réunion du Conseil consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés, qui avait bénéficié du soutien de la Japan Bank for International Cooperation (JBIC) et avait mis l'accent sur les PMA d'Asie. L'intérêt porté par les PMA aux moyens d'attirer les IED était en outre attesté par une forte participation à la réunion de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement qui se tenait parallèlement à la session de la Commission. Il fallait se féliciter des efforts entrepris pour examiner l'IED dans le secteur des services. Pour finir, le représentant a invité les partenaires des PMA et la CNUCED à accroître leur assistance en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.



16. Le représentant du **Japon** a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités nationales de production pour parvenir à un développement durable. L'accroissement des flux d'IED à destination des pays en développement nécessitait des efforts tant des pays d'accueil que des pays d'origine en vue de créer un climat favorable à l'investissement. En novembre 2003, la CNUCED, la Japan Bank For International Cooperation et la Chambre de commerce internationale avaient organisé à Tokyo un séminaire à l'intention des investisseurs asiatiques et des pays en développement d'Asie pour favoriser à la fois une meilleure compréhension mutuelle des mesures relatives à l'investissement et des rapprochements concrets dans la région. Le Japon avait promis de renforcer cette forme de soutien et s'était déclaré disposé à aider les pays en développement à mettre en place les capacités voulues dans le domaine de l'IED, outre les efforts déployés en matière d'élaboration de règles aux niveaux bilatéral et multilatéral.

17. Le représentant de l'**Algérie** a fait ressortir l'importance de l'IED dans le développement de son pays. Il a toutefois noté que les flux d'IED ne se dirigeaient pas principalement vers les pays qui avaient mis en œuvre des réformes d'orientation. L'Algérie, par exemple, avait réformé ses politiques, mais cela n'avait guère eu d'effet sur les investissements étrangers directs. En dépit de ses abondantes ressources pétrolières et de la proximité des marchés européens, le pays n'avait pas encore réalisé tout son potentiel en matière d'IED. Cela donnait à penser qu'il n'existait pas de solution simple permettant aux pays en développement d'offrir un cadre attrayant aux investisseurs étrangers.

18. Pour le représentant de la **Jamaïque**, il fallait laisser suffisamment de latitude aux pays en développement sur le plan de la politique nationale pour qu'ils puissent tenir compte de leurs impératifs de développement, notamment dans la négociation d'instruments internationaux. Il n'y avait pas de solution unique qui puisse s'appliquer à tous les pays en développement: si certains pays avaient besoin d'une solution de portée générale, d'autres devaient sans doute recourir à des formules plus ciblées. Les mesures adoptées dans les pays d'origine devaient être plus transparentes de façon à encourager les flux d'IED vers les pays en développement.

19. Le représentant de l'**Équateur**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient largement ouvert leur économie au commerce et à l'IED pour renforcer leur compétitivité et attirer les investisseurs. Dans le processus d'intégration à l'économie mondiale, il était essentiel que les pays conservent une marge de manœuvre suffisante pour atteindre les objectifs du développement social et économique national. Le nouveau cycle de négociations commerciales bilatérales et régionales ne faisait qu'aviver la concurrence dont l'IED faisait l'objet entre les pays. Les exigences sans précédent des investisseurs étrangers concernant les réformes supplémentaires à introduire dans la réglementation ne tenaient guère compte des incidences de telles mesures sur le développement et risquaient de compromettre la relance en cours dans la région, tout en marginalisant les populations locales. Elles pesaient également sur la capacité des pouvoirs publics de défendre l'intérêt général et de protéger l'environnement. Le secrétariat de la CNUCED était invité à prêter une attention particulière aux questions liées aux accords commerciaux, qui englobaient les investissements régionaux et bilatéraux. La coopération technique et le renforcement des capacités étaient des secteurs clefs en matière d'assistance. Il fallait espérer que la onzième session de la Conférence donnerait une impulsion positive à la région.

### **Chapitre III**

## **QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.13/2);

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct» (TD/B/COM.2/51);

«L'IED et le développement: L'IED et la privatisation des services: Tendances, incidences et politique générale. Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.2/EM.14/2);

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'IED et le développement» (TD/B/COM.2/57);

«L'IED et le développement: Questions de politique générale concernant la croissance des IED dans les services. Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/55);

«World Investment Report 2003: FDI Policies for Development: National and International Perspectives» (UNCTAD/WIR/2003).

### **Résumé du Président**

21. Le Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté ce point de l'ordre du jour, et les présidents des Réunions d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct (juin 2003) et sur l'IED et le développement (octobre 2003) ont fait rapport sur leurs réunions respectives.

22. L'essentiel de la discussion a porté sur l'échangeabilité croissante des services et ses incidences sur le développement. Pour ce qui était des efforts déployés pour promouvoir la compétitivité de leurs exportations grâce à l'IED, les pays en développement et les pays en transition avaient surtout privilégié le rôle des sociétés transnationales (STN) dans l'exportation de marchandises et avaient accordé moins d'attention aux exportations transfrontières de services. Les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'échangeabilité croissante des services liés à l'information faisaient que la délocalisation de services vers les pays en développement et les pays en transition recelait un potentiel appréciable d'emplois nouveaux, d'IED et d'exportations, allant de pair avec un risque de perte d'emplois dans les pays développés. Une réunion-débat a été organisée sur toutes ces questions.

23. Les discussions au cours de cette réunion-débat ont montré que le commerce des services progressait désormais plus vite que le commerce d'articles manufacturés et que l'IED jouait un rôle crucial à cet égard. Les services étaient importants pour la compétitivité des pays en développement, car ils représentaient un facteur de production essentiel pour tous types de

produits. Grâce à l'évolution des TIC, les services devenaient aussi de plus en plus échangeables au niveau international, ce qui permettait de morceler la chaîne de valeur en activités distinctes et de délocaliser certaines activités. La discussion a surtout porté sur les services destinés à l'exportation et il a été souligné qu'il existait un lien extrêmement fort entre services échangeables et services non échangeables. En l'absence d'une offre compétitive de services d'infrastructure de base, il était difficile pour des pays d'attirer avec profit des IED dans des secteurs de services à vocation exportatrice. Il était également difficile d'en multiplier les incidences positives sur le développement au bénéfice d'une plus grande partie de la population.

24. La mondialisation des services ouvrait des perspectives considérables, mais elle n'était pas exempte de controverse. Même si les estimations de l'ampleur du phénomène avaient tendance à varier, il était manifeste qu'il existait de vastes possibilités de délocalisation de la production de services vers des zones à faibles coûts de revient. Pour un grand nombre de pays en développement, cela impliquait de réelles perspectives de croissance. Quelques experts ont toutefois mis en garde contre le risque d'attendre trop d'une seule et unique activité (par exemple, les centres d'appels ou les services partagés). D'autres ont également évoqué le risque d'un élargissement des écarts de revenu si la plus grande partie des emplois dans les secteurs de services destinés à l'exportation était fournie uniquement aux travailleurs les plus qualifiés dans les pays en développement, bien qu'il ait été aussi noté que certains de ces services n'exigeaient pas de grandes qualifications.

25. Quelques orateurs ont conclu que le potentiel de croissance associé à une augmentation des investissements dans les services liés aux technologies de l'information et les services logiciels étaient plus grands encore dans les pays en développement que dans les pays développés. Trois éléments d'infrastructure (distribution, télécommunications et financement) étaient importants pour permettre aux pays d'abaisser leurs coûts et d'améliorer leurs résultats dans le secteur des services dans son ensemble, éléments qui pourraient également être des domaines clefs de l'action des pouvoirs publics destinée à attirer des IED. Les exportations de services n'étaient certes pas une panacée pour le développement, mais elles pouvaient être considérées comme un important vecteur de promotion d'autres améliorations concernant la réglementation et les infrastructures dans ce secteur.

26. Le risque de mesures protectionnistes dans les pays développés a également été évoqué. Ces mesures étaient interprétées comme une négation des principes de libre-échange. Des données empiriques montraient en outre que le risque de pertes d'emplois dans les pays développés avait peut-être été exagéré, car ces pertes d'emplois n'étaient qu'un élément d'un tout. En fait, de récents travaux de recherche avaient montré que les services délocalisés offraient de nombreux autres avantages aux pays développés, par exemple, des prix plus bas et de plus grands investissements dans les systèmes de télématiques, une croissance plus rapide de la productivité et, surtout, une plus forte demande de personnel encore plus qualifié. Il allait néanmoins procéder à des ajustements sur le marché du travail pour atténuer les risques d'un rejet politique de la mondialisation des services dans ces pays. Il était particulièrement important de consacrer des ressources suffisantes au recyclage de la main-d'œuvre.

27. Pour tirer parti de ce nouveau secteur dynamique de l'économie mondialisée, les décideurs devaient acquérir une meilleure compréhension des facteurs sous-jacents, s'agissant notamment de savoir quelles industries et types de services étaient le plus visés. Les experts ont noté que la mondialisation des services ressemblait à celle du secteur manufacturier à certains égards, mais

qu'il y avait aussi d'importantes différences. Les responsables devaient en particulier tenir compte d'un rythme de changement plus rapide, de la forte proportion de travailleurs qualifiés pouvant être touchée, et de l'intensité en capital humain de nombreux services.

28. Un certain nombre de pays en développement, dont l'Inde au premier plan, avaient déjà attiré des IED dans des services destinés à l'exportation. L'expérience de l'Afrique du Sud montrait qu'une étroite collaboration entre les pouvoirs publics et le secteur privé pour le développement des centres d'appels était essentielle pour attirer des STN. D'autres facteurs déterminants étaient une infrastructure de télécommunication et de télématique compétitive, un approvisionnement stable en électricité, une main-d'œuvre éduquée, parlant anglais, et un effort particulier de promotion des débouchés existants. Dans le cas de l'Afrique du Sud, de nouvelles possibilités de délocalisation étaient étudiées avec certains pays en développement, par exemple, l'Inde, la Jamaïque et les Philippines. Pour ce qui était de l'amélioration des actuelles activités de centres d'appels, des contacts constants avec les clients et des activités de formation étaient considérés comme particulièrement importants.

29. De nombreux orateurs ont dûment insisté sur l'importance de la mise en valeur du capital humain, en particulier dans le cas des services à forte intensité de compétences. Compte tenu des pertes croissantes d'emplois dans les pays développés comme dans les pays en développement, et pour atténuer le risque d'un «dumping social» en matière de normes de travail, un expert a proposé la définition de normes mondiales de travail. Un autre expert a mis en garde contre un optimisme excessif quant aux possibilités offertes par le développement des technologies de l'information, en attirant l'attention sur le nombre limité de travailleurs bénéficiant d'un haut niveau d'éducation dans beaucoup de pays en développement (les emplois liés aux technologies de l'information nécessitaient une main-d'œuvre d'un niveau d'éducation élevé, par exemple, des ingénieurs, et non pas une main-d'œuvre sans formation universitaire). Un autre expert encore a toutefois évoqué la diversité des services liés aux technologies de l'information, qui généraient des emplois couvrant toute l'échelle des niveaux de compétence. D'autres ont souligné le rôle des politiques générales d'enseignement pour tous les niveaux d'éducation, qui devraient définir des échéances et des priorités pour les différents pays. Dans les pays en développement qui avaient déjà attiré des IED dans les services, la principale préoccupation était d'accroître les activités à valeur ajoutée et d'assurer des retombées économiques et sociales aussi larges que possible.

## Chapitre IV

### QUESTIONS CONCERNANT LES ACCORDS INTERNATIONAUX

(Point 4 de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Questions se rapportant aux accords internationaux. Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/54);

«Progress report: Implementation of post-Doha technical assistance work in the area of investment: Report by the UNCTAD secretariat» (UNCTAD/ITE/IIT/2003/3).

#### Résumé du Président

31. Le Chef du Service des politiques d'investissement et du renforcement des capacités de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté ce point de l'ordre du jour et a dit que, malgré la difficulté qu'il y avait eu à parvenir à un consensus explicite sur les questions de Singapour à Cancún, de nombreux accords bilatéraux et régionaux d'investissement continuaient d'être négociés et adoptés. Cela montrait toute l'importance de l'élaboration de normes internationales en matière d'investissement, et la CNUCED pouvait apporter une contribution appréciable pour ce qui était des aspects liés au développement.

32. L'animateur de la table ronde qui a eu lieu ensuite a souligné les compétences de la CNUCED pour ce qui était de l'analyse des questions concernant les accords internationaux d'investissement et a évoqué les nouvelles tendances qui se dégagent des récentes négociations de tels accords et de leur application: plus large champ d'application des accords contemporains, plus grande précision des règles concernant la protection des investisseurs et des investissements, et asymétrie en matière d'accords bilatéraux. Il a également mentionné les possibilités qu'offraient des accords régionaux d'élargir la portée des accords bilatéraux en proposant de meilleures conditions pour attirer les IED.

33. Quatre experts ont parlé de leur expérience de la négociation d'accords régionaux et bilatéraux d'investissement. Les exposés ont porté en particulier sur l'Accord-cadre pour l'investissement de l'ANASE, les négociations de la zone de libre-échange pour les Amériques, le projet de zone commune d'investissement du COMESA, la politique en matière d'investissements étrangers de la Communauté andine, et divers accords bilatéraux d'investissement. Chaque expert a dressé un bilan du processus de négociation ou d'application considéré et a présenté une analyse des principaux aspects techniques des mécanismes ou des accords en question. Les exposés ont également porté sur de récentes initiatives interrégionales de négociation entre mécanismes régionaux ou pays, telles que les «activités de l'ANASE élargies» à d'autres pays non membres de l'Association ou la négociation d'accords de partenariat économique. L'animateur a quant à lui mentionné le projet de meilleures pratiques de l'APEC pour la négociation d'accords commerciaux régionaux.

34. Les participants ont mentionné, parmi les raisons de négocier des accords internationaux d'investissement, la volonté d'attirer des investissements (y compris de nouvelles ressources dans des secteurs stratégiques), la promotion de conditions juridiques pour l'activité

commerciale et économique, la création de nouveaux emplois et d'emplois plus qualifiés, et, en dernière analyse, la volonté de promouvoir le développement.

35. Les exposés des spécialistes ont permis d'identifier un certain nombre de nouvelles tendances communes se dégageant de la négociation d'accords régionaux et bilatéraux d'investissement, dont, au premier plan, la complexité croissante de la négociation de ces accords.

36. Cette complexité croissante était due, en particulier, à la tendance à négocier, dans les accords de libre-échange, des sections spécialement consacrées à l'investissement, ce qui établissait un lien direct entre les questions commerciales et les questions d'investissement. Des aspects tels que les droits de propriété intellectuelle et les services ont dans ce contexte été évoqués, et plusieurs délégations ont signalé les nouvelles caractéristiques des accords internationaux d'investissement les plus récents ou de ceux qui étaient actuellement négociés: obligations en matière de transparence, traitement national au stade préalable à l'entrée, dispositions relatives aux obligations en matière de résultat et, pour les accords très détaillés, dispositions relatives aux comportements anticoncurrentiels, à la protection des consommateurs ou aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Étant donné le nombre croissant d'accords et d'arrangements régionaux et les questions qui en découlaient, il fallait analyser de façon approfondie l'impact de ces accords sur les flux d'IED et le développement. À cet égard, une participante a évoqué les nouvelles initiatives prises dans sa région pour harmoniser les normes statistiques relatives à l'IED, en vue de faciliter la coopération régionale en matière d'accords d'investissement.

37. Une difficulté supplémentaire tenait au nombre croissant d'accords internationaux d'investissement et d'accords de libre-échange, qui risquait de provoquer des chevauchements et de multiplier les relations croisées avec les futurs accords. Un représentant a par exemple expliqué la difficulté de négocier des accords internationaux d'investissement avec différents partenaires, qui appliquaient différents modèles et structures pour la négociation de tels accords. De l'avis de l'animateur, c'était en cela que des initiatives régionales pouvaient être utiles.

38. Les difficultés liées à cette complexité croissante étaient aggravées par un manque de ressources et de compétences, en particulier dans les pays en développement partenaires à la négociation.

39. Au cours de la discussion, certaines opinions largement partagées ont été exprimées sur la façon de faire face à ces difficultés. On a en particulier attiré l'attention sur la nécessité d'intensifier le renforcement des capacités dans le cas des négociateurs des pays en développement, d'améliorer la compréhension et l'analyse des questions techniques et de favoriser un échange d'expériences entre négociateurs.

40. L'échange d'expériences et l'analyse des questions techniques étaient particulièrement importants étant donné la nécessité d'analyser de façon plus systématique les enjeux liés aux IED dans diverses instances régionales et bilatérales. À cet égard, un représentant a expliqué comment l'Union européenne contribuait à l'évolution d'initiatives d'intégration régionale entre pays en développement partenaires par la conclusion d'accords de partenariat économique avec des groupements régionaux de pays en développement. Il était également utile de déterminer les similarités et les différences de diverses approches régionales concernant des aspects essentiels

de l'établissement des réglementations relatives à l'investissement. Un représentant a proposé la création d'une base de données sur les dispositions caractéristiques (liées à l'investissement) des accords de libre-échange et des accords bilatéraux d'investissement. Un autre participant a évoqué la nécessité d'améliorer la compréhension des questions internationales, dans la mesure où elles conditionnaient passablement les négociations bilatérales et régionales. Dans ce contexte, on pouvait aussi accorder une attention croissante aux accords commerciaux régionaux. Les travaux consacrés par la CNUCED à toutes ces questions permettraient aux négociateurs d'enrichir leurs compétences de la pratique de diverses approches régionales.

41. Les futures activités d'assistance pourraient en outre porter sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement. Étant donné l'ampleur des retombées que l'élaboration de règles internationales relatives à l'investissement pouvait avoir, il était essentiel d'améliorer la coordination des politiques et des méthodes de négociation adoptées par les différents ministères compétents, ainsi qu'entre les différents services gouvernementaux concernés (non seulement nationaux mais aussi locaux et territoriaux), et de veiller à associer à cette activité normative toutes les parties intéressées. La discussion a ensuite porté sur les modalités de consultation.

42. On a souligné la nécessité de trouver un juste équilibre entre le droit de réglementer et l'engagement de mettre en place des conditions prévisibles et fiables pour l'investissement. En l'espèce, les représentants et d'autres participants ont évoqué l'objectif à long terme de la réglementation internationale. Les incidences sur le développement ont été considérées comme l'une des grandes raisons de participer à l'activité normative internationale. À cet égard, il a été suggéré que l'on continue d'examiner dans le contexte de la onzième session de la Conférence la possibilité d'introduire un concept de flexibilité en faveur du développement dans les accords internationaux d'investissement.

43. Pendant tous les débats, les participants et les représentants ont insisté sur le rôle utile que la CNUCED avait joué dans ces domaines et sur les retombées positives de ses travaux aux niveaux régional et national. En outre, les intervenants et quelques représentants ont exprimé l'espoir que les pays en développement continuent de bénéficier de cette assistance et ils ont indiqué trois grands domaines où la CNUCED pouvait être particulièrement utile, à savoir l'analyse systématique des questions concernant les accords internationaux d'investissement et le développement, la promotion de la capacité de négociation des pays en développement, et le renforcement des capacités institutionnelles internes de ces pays.

## Chapitre V

### EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES

(Point 5 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Examen de la politique d'investissement de l'Algérie» (UNCTAD/ITE/IPC/2003/9);

«Résumé des discussions consacrées aux examens de la politique d'investissement du Lesotho et du Népal» (TD/B/COM.2/59).

#### Résumé du Président

45. En présentant l'examen de la politique d'investissement de l'Algérie, le représentant du secrétariat de la CNUCED a souligné que l'Algérie avait fait des efforts considérables pour libéraliser les conditions de l'investissement en exécutant un programme de réformes économiques à partir du début des années 90, complété par l'«Ordonnance 2001». La privatisation de grands secteurs économiques avait été engagée et avait attiré de très importants IED. En 2002, l'Algérie s'était ainsi classée en troisième position en Afrique – et en première place dans la région du Maghreb – pour les apports d'IED. Les États-Unis étaient le plus gros investisseur, suivis de l'Égypte, ce qui représentait un exemple positif de partenariat Sud-Sud. L'Union européenne – avec l'Espagne, l'Italie et la France – était de plus en plus présente.

46. En dépit d'un accroissement sensible ces dernières années, les apports d'IED restaient concentrés dans un petit nombre de secteurs. De plus, ils semblaient ne pas avoir d'impact notable sur l'économie nationale en termes de création d'emplois, d'accès aux marchés ou de transfert de technologie. Par ailleurs, plusieurs obstacles juridiques et administratifs à l'investissement étranger demeuraient, qui freinaient le potentiel d'accueil d'IED du pays. Pour accroître les apports d'IED et en tirer un meilleur profit, il fallait continuer de moderniser le régime de l'investissement dans le pays, appliquer une stratégie plus dynamique en matière d'investissement, renforcer le secteur privé local et développer les ressources humaines.

47. Le Directeur général de la Division de l'investissement du Ministère algérien de la participation et de la promotion de l'investissement a souligné les résultats positifs obtenus par son pays sur une période relativement courte du point de vue de la libéralisation économique et de la stabilisation macroéconomique, ainsi que les objectifs du Gouvernement algérien en matière d'IED. Il a réaffirmé la volonté du gouvernement de renforcer la confiance des investisseurs dans le pays. Plusieurs réformes avaient déjà été engagées et seraient poursuivies. Il a souligné l'importance du suivi de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport d'examen.

48. De nombreux participants ont pris note des remarquables progrès réalisés par l'Algérie ces dernières années grâce à un courageux processus de libéralisation économique. Il a été souligné qu'il fallait davantage se préoccuper de l'application des règles en vigueur que d'édicter une nouvelle législation. L'appui au secteur privé local et la poursuite de l'intégration économique internationale et régionale étaient les mesures le plus appropriées, en même temps qu'il fallait



faire une large publicité aux investissements dynamiques réalisés dans le pays. Cela pouvait aider à améliorer l'image de l'Algérie et faciliter l'établissement de liens entre entreprises étrangères et petites et moyennes entreprises (PME) algériennes dynamiques. En outre, les PME européennes pouvaient jouer un rôle important du point de vue du transfert de savoir-faire et de l'investissement direct.

49. Quelques participants ont dit qu'il était important de moderniser le régime de l'investissement en Algérie et de le rendre plus accessible aux investisseurs anglophones. Les réformes dans le secteur bancaire et l'amélioration des infrastructures (en particulier les télécommunications) ont été jugées essentielles. Il fallait aussi simplifier les modalités de rapatriement des bénéfices et des dividendes, perçus comme l'un des principaux obstacles par les investisseurs étrangers.

50. Un autre participant a réaffirmé le rôle stratégique joué par l'Algérie dans la région méditerranéenne. Il a souligné que la coopération en matière de développement et les partenariats étaient essentiels pour que la libéralisation économique produise des effets positifs. Une délégation a insisté sur l'intérêt stratégique d'une amélioration de l'image des pays africains et a invité la communauté internationale à soutenir les efforts de modernisation économique de ces pays en prenant acte de leurs réalisations.

51. Les représentants du secteur privé ont insisté sur l'impact positif des réformes économiques sur la perception par les investisseurs privés du pays, ce qui avait conduit à la signature récente de plusieurs accords de partenariat entre des entreprises étrangères et des entreprises privées locales. Les investisseurs étrangers restaient toutefois confrontés à des problèmes, tels que certaines ambiguïtés du code algérien de l'investissement qui faisaient obstacle à la primauté du droit, des procédures administratives fastidieuses, ainsi qu'une méconnaissance, et une certaine méfiance à leur égard, des différents mécanismes de règlement des différends, en particulier l'arbitrage. Deux des problèmes les plus urgents à résoudre en Algérie concernaient l'accès à la terre et le rapatriement des bénéfices. Les représentants ont également indiqué que la création d'un organisme national s'occupant exclusivement des IED devrait être une priorité pour les autorités algériennes. À cet égard, il faudrait clarifier le rôle des guichets uniques, dont il conviendrait par ailleurs d'améliorer les fonctions de facilitateur de l'investissement étranger à tous les stades d'un projet d'investissement.

52. L'examen collégial réalisé par la Commission a été jugé extrêmement productif et constructif. Il a permis d'établir un dialogue fructueux entre le Gouvernement algérien, la communauté internationale et le secteur privé. Le processus d'examen a été considéré comme un mécanisme utile de partage d'expériences. Le représentant de l'Algérie a apprécié les opinions franches et constructives exprimées par les représentants des gouvernements et du secteur privé et il a réitéré l'importance d'une poursuite du dialogue sur ces questions tout en affirmant que l'application devrait être l'étape suivante. Le PNUD a demandé aux partenaires de développement de soutenir le programme d'assistance technique pour le suivi. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a pris note de la demande d'activités de suivi.

### **Échange d'expériences nationales et suivi des recommandations des examens de la politique d'investissement (EPI)**

53. Le secrétariat de la CNUCED a présenté une mise à jour des travaux consacrés aux EPI et à leur suivi. Le suivi était essentiel pour s'assurer de l'application des recommandations formulées dans les rapports d'examen. À cet égard, des ressources financières supplémentaires étaient nécessaires. Le suivi était réalisé en collaboration avec des institutions partenaires et parfois avec le financement des gouvernements intéressés. Les principaux domaines concernés étaient les réformes réglementaires et administratives, l'élaboration de stratégies d'investissement, le renforcement des capacités des organismes de promotion de l'investissement, le changement institutionnel, la rédaction d'une nouvelle législation ou l'amendement de la législation en vigueur. Les principales observations sur ce qui constituait des domaines effectifs de la politique en matière d'IED, telles qu'elles étaient ressorties de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'IED, ont été réaffirmées.

54. Les représentants du Botswana, de l'Égypte, du Ghana, du Lesotho, de l'Ouganda et du Pérou ont parlé de l'application des recommandations issues des examens de la politique d'investissement (EPI) dans leur pays. Les représentants du Maroc et du Centre du commerce international (CCI) ont également participé aux discussions. Tous ont reconnu que les EPI proposaient une perspective stratégique du rôle des IED dans le développement. Un message commun était que ces examens marquaient le début d'un processus qu'il fallait poursuivre, avec la mise en œuvre des recommandations, et avec l'aide des partenaires de développement. La promotion de l'IED comportait des aspects multisectoriels, et les ressources comme les calendriers d'exécution jouaient un rôle important. Les pays ont souligné que diverses mesures recommandées dans les EPI avaient été mises en œuvre, parfois avec l'aide de la CNUCED. Ces mesures concernaient le cadre d'investissement et la réglementation – par exemple, législation sur l'investissement, régime fiscal – et diverses améliorations institutionnelles et administratives, dont la création de guichets uniques, l'assouplissement de la délivrance de permis d'immigration et de travail, la promotion de la bonne gouvernance et l'accélération de l'intégration régionale. Il a également été souligné que si les pays avaient pris des mesures de portée générale, une assistance supplémentaire était nécessaire pour une promotion systématique et sectorielle de l'investissement en vue d'identifier des projets d'investissement et d'en définir le profil. Le représentant du Ghana a déclaré que son pays avait demandé un programme de suivi après son EPI, mais qu'il n'avait pu appliquer l'intégralité de ce programme faute de financement. Il sollicitait donc des contributions financières pour que le travail de suivi puisse être achevé.

## Chapitre VI

### RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

55. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa cinquième session» (TD/B/COM.2/52 – TD/B/COM.2/CLP/39);

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingtième session» (TD/B/COM.2/58 – TD/B/COM.2/ISAR/22).

#### **Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence**

56. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. L'objectif du Groupe était de suivre et d'évaluer les activités de la CNUCED concernant le droit et la politique de la concurrence et de donner des orientations aux États pour la mise en œuvre de l'Ensemble de principes et de règles des Nations Unies sur la concurrence. Les principales activités consistaient en travaux d'analyse des pratiques anticoncurrentielles sur les marchés intérieurs et internationaux, en échanges d'informations et en activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement, y compris les PMA, et les pays en transition, conformément aux divers mandats découlant de l'Ensemble de principes et de règles sur la concurrence (1980), du Plan d'action de Bangkok (2000), de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (2000) et des conclusions concertées adoptées par le Groupe d'experts lui-même à ses précédentes sessions. En outre, il était demandé à la CNUCED, au paragraphe 24 de la Déclaration de Doha, d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à «mieux évaluer les implications d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et objectifs de développement».

57. Le représentant du secrétariat a attiré l'attention sur les importantes questions examinées lors des consultations tenues sur: a) les relations entre politique de concurrence et politique industrielle; et b) la conception et l'application optimales d'une législation sur la concurrence dans les pays en développement, y compris l'opportunité d'une approche graduelle. Il a ensuite évoqué les principales conclusions concertées adoptées par le Groupe.

58. Au cours du débat qui a suivi, il a été demandé au secrétariat de préciser l'origine des compétences du Groupe et le statut de ses conclusions concertées. La nécessité d'une approche graduelle du droit et de la politique de la concurrence dans les pays en développement a également été débattue, de même que la nécessité de structures optimales dans ces pays en la matière, s'agissant notamment des compétences devant être dévolues à l'autorité chargée de la concurrence par rapport à celles des organismes de tutelle de services publics de distribution. Enfin, il a été entendu que les programmes d'assistance technique mentionnés par le Groupe d'experts étaient conformes à la stratégie de coopération technique adoptée par la suite par la CNUCED.

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR)**

59. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a présenté le rapport du Groupe d'experts sur sa vingtième session, qui s'était tenue 30 ans après que l'Organisation des Nations Unies eut commencé de participer aux efforts visant à accroître la transparence et la responsabilité des sociétés transnationales. La participation de 200 experts venus de 65 États membres à la session marquant le vingtième anniversaire de l'ISAR témoignait de l'accroissement régulier du nombre de participants ces dernières années. Pour marquer cet anniversaire, une table ronde spéciale avait été consacrée aux résultats obtenus jusque-là, qui avait montré tout ce qu'il restait à faire pour améliorer la transparence et l'information des entreprises. Si des progrès notables avaient été accomplis pendant les trois dernières décennies, la succession de faillites d'entreprise survenues au cours des deux ou trois dernières années montrait combien il était nécessaire de poursuivre les travaux.

60. Le principal point de l'ordre du jour de la vingtième session de l'ISAR avait été consacré à l'examen d'études de cas sur la transparence et la publication d'informations pour la gouvernance d'entreprise. Au cours de la période d'intersessions, des études de cas avaient été réalisées sur le Brésil, la France, le Kenya, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. En conclusion de leurs débats, les experts avaient demandé à la CNUCED de publier et de diffuser aussi largement que possible le document du Groupe sur les prescriptions en matière de transparence et de publication d'informations pour la gouvernance d'entreprise. Le Président a également fait rapport sur deux questions qui avaient été examinées à la rubrique «Questions diverses», à savoir un document sur la communication d'informations concernant l'impact des entreprises sur la société, établi par le secrétariat, et un programme type révisé de formation. Il a ensuite mentionné le travail de suivi des précédentes sessions que le Groupe avait réalisé au cours de la période considérée, concernant en particulier la comptabilité environnementale, examinée à sa quinzième session, et la comptabilité des petites et moyennes entreprises, examinée à sa dix-neuvième session. Le Président a enfin mentionné d'autres activités que l'ISAR avait entreprises au cours de la période considérée – ateliers, publications, liaison avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile.

61. Le représentant d'un pays en développement a demandé au Président de la vingtième session de l'ISAR s'il existait des règles particulières à suivre pour éviter les scandales et les faillites d'entreprise au niveau de la vérification des comptes et des contrôles. Le Président a répondu que la publication d'informations déterminait les comportements et qu'une plus grande transparence et une meilleure information de la part des entreprises contribuaient à éviter ces scandales. Il a également indiqué que l'éthique était un important élément des efforts à consentir en la matière.

## Chapitre VII

### APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE DOHA

62. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de deux documents établis par le secrétariat de la CNUCED:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha» (TD/B/COM.2/56);

«DITE Activities Report» (UNCTAD/ITE/MISC/2004/1).

#### Résumé du Président

63. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté un rapport sur l'application des conclusions concertées et des recommandations adoptées par la Commission à sa septième session. Il a d'abord exposé les résultats d'ensemble de la Division en 2003 et a souligné l'importance d'Internet pour la diffusion de l'information auprès du public visé; en 2003, les publications de la Division avaient été téléchargées plus de trois millions de fois. Il a ensuite abordé de façon plus détaillée certaines activités spécifiques entreprises en application des différentes recommandations adoptées par la Commission à sa septième session, y compris le suivi de la Conférence de Doha et autres activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'analyse directive, en particulier en coopération avec des organisations internationales et régionales. En conclusion, il a souligné combien les ressources extrabudgétaires avaient contribué à l'exécution des activités de la Division.

## Chapitre VIII

### QUESTIONS DIVERSES

#### Résumé du Président

##### Présentation par des organisations internationales de leurs activités en 2003

64. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a évoqué les travaux en cours du Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales, y compris les travaux sur les synergies entre APD et IED. Il a également informé les représentants du déroulement de l'initiative de l'OCDE sur l'investissement pour le développement, qui avait été lancée à Johannesburg et visait à renforcer la coopération entre pays membres et pays non membres.

65. Le représentant de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a axé son exposé sur les centres de promotion de l'IED en tant que nouvel instrument pour les praticiens de l'investissement. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a dressé un tableau général des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'IED – programmes régionaux d'évaluation des besoins et de ciblage, activités de formation, bases de données et activités de promotion, travaux concernant la coopération avec les organismes africains de promotion de l'investissement, enquêtes sur l'IED, initiatives sectorielles intéressant certains pays africains.

66. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a dit que les activités du Fonds concernant les IED pouvaient être classées en trois catégories: surveillance, assistance technique et recherche. Le Fonds examinait régulièrement les politiques de ses pays membres, y compris les politiques de privatisation, les politiques fiscales et les politiques commerciales. Les investisseurs étant davantage à la recherche de prévisibilité et d'efficacité que d'incitations, l'assistance technique avait été axée sur la réforme budgétaire. La recherche avait été élargie au caractère cyclique de l'IED, ainsi qu'à son rôle sur les marchés financiers locaux et internationaux.

67. Le représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a mentionné les mécanismes de coopération en matière d'investissement et autres initiatives lancés pour renforcer le réseau de l'investissement dans la région, y compris des mesures de renforcement des capacités destinées aux pays émergents.

68. La Présidente de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) a décrit les nouvelles initiatives finalisées à la réunion en cours de l'Association, dont un mémorandum d'accord signé avec quatre institutions partenaires (CNUCED, AMGI, OCDE et ONUDI). La WAIPA comptait désormais 161 organismes membres dans 139 pays.

69. Le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU a décrit les activités de la Commission visant à encourager l'utilisation de la science et de la technologie pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les travaux antérieurs de la Commission, notamment sur les biotechnologies et les TIC, avaient été le point de départ de plusieurs initiatives et avaient été communiqués au

Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, au Sommet mondial sur la société de l'information et à l'Union internationale des télécommunications, notamment.

70. Enfin, une note du secrétariat de la Charte de l'énergie a été distribuée aux participants, qui présentait un résumé des activités du Groupe de l'investissement, organe qui se réunissait régulièrement à Bruxelles pour examiner les politiques d'investissement dans le secteur de l'énergie des États membres.

## Chapitre IX

### DÉCISIONS DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

71. À sa séance plénière de clôture, le 29 janvier 2004, la Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct (TD/B/COM.2/51) et du rapport de la Réunion d'experts sur l'IED et le développement (TD/B/COM.2/57).

72. Elle a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa cinquième session (TD/B/COM.2/52) et du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingtième session (TD/B/COM.2/58), elle a fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient et elle a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de ces groupes.

73. La Commission a pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application de ses conclusions concertées et de ses recommandations (TD/B/COM.2/56).

74. Elle a adopté les recommandations adressées au secrétariat de la CNUCED (voir le chapitre I plus haut), et a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (voir l'annexe I plus loin), ainsi que les thèmes de ses réunions d'experts pour 2004 (voir l'annexe II plus loin).

75. La Commission a approuvé son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.20), sous réserve des modifications que les délégations pourraient apporter au résumé de leurs déclarations, elle a décidé d'intégrer les résumés du Président dans son rapport et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.



## Chapitre X

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### Ouverture de la session

76. La huitième session de la Commission a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 26 au 29 janvier 2004; elle a été ouverte le 26 janvier par M. Vladimir Malevich (Biélorus), Président de la Commission à sa septième session.

#### Élection du Bureau

77. À sa séance plénière du 26 janvier 2004, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Trevor Clarke (Barbade)

Vice-présidents: M. Rafael Paredes (Équateur)  
M. Jean-Luc Lebideau (France)  
M. Andreas Pfaffernoschke (Allemagne)  
M<sup>me</sup> Preeti Saran (Inde)  
M. Nathan Irumba (Ouganda)

Rapporteur: M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie)

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

78. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/53; l'ordre du jour de la huitième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords internationaux d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

### **Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission**

79. À sa séance plénière de clôture, le 29 janvier, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (voir l'annexe I) et les thèmes des réunions d'experts pour 2004 (voir l'annexe II).

#### **Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

80. À sa séance plénière de clôture, le 29 janvier, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/L.20) et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA NEUVIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords internationaux d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

## **Annexe II**

### **THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2004**

#### **Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement**

La Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct, qui s'est tenue du 25 au 27 juin 2003, a recommandé qu'une suite soit donnée à ses travaux sous la forme d'un examen de l'expérience des pays en matière de bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement. Cet examen devrait porter sur les efforts que les pays font pour accroître la transparence et la responsabilité dans le secteur public et appliquer des normes élevées de gouvernance d'entreprise. Une attention spéciale devrait être accordée au rôle des différentes parties intéressées, y compris les groupements d'entreprises, dans le processus d'amélioration des conditions générales de l'investissement.

Les experts identifieront les politiques et les pratiques qui contribuent à la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement à partir d'exemples nationaux, de l'expérience acquise grâce aux programmes de la CNUCED et des contributions des participants à la Réunion. Ils détermineront également les mesures complémentaires que pourraient prendre les pays d'origine, ainsi que les normes d'entreprise applicables.

Pour faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED établira une note thématique en s'inspirant de l'expérience fournie par son programmes relatif à la bonne gouvernance pour la promotion de l'investissement, ainsi que de l'expérience d'un certain nombre d'autres organisations concernant la promotion d'une bonne gouvernance des institutions associées au processus d'investissement.

#### **Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement**

Les discussions à la Commission ont montré qu'un certain nombre de questions concernant les moyens d'attirer des IED et d'en tirer profit exigeaient un surcroît d'attention, ce qui valait pour tous les pays en développement et plus particulièrement pour les PMA. Une meilleure compréhension de ces questions est importante pour aider les gouvernements à élaborer des politiques appropriées. La Réunion d'experts devrait donc axer ses travaux sur les incidences de l'IED sur le développement et son rôle dans l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

### Annex III

#### ATTENDANCE\*

1. The following States members of UNCTAD were represented at the session:

Algeria	Jordan
Angola	Kenya
Bangladesh	Lebanon
Barbados	Lesotho
Bolivia	Madagascar
Botswana	Mauritius
Botswana	Mexico
Brazil	Morocco
Canada	Peru
Chile	Philippines
China	Republic of Moldova
Colombia	Russian Federation
Congo	Rwanda
Cuba	Senegal
Czech Republic	Slovakia
Dominican Republic	Spain
Ecuador	Sri Lanka
Egypt	Sudan
Ethiopia	Sweden
Finland	Switzerland
France	Syrian Arab Republic
Germany	Thailand
Ghana	Tunisia
Guatemala	Turkey
India	Uganda
Indonesia	Ukraine
Iran (Islamic Republic of)	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Iraq	United States of America
Italy	Venezuela
Jamaica	
Japan	

2. The following intergovernmental organizations were represented at the session:

African, Caribbean and Pacific Group of States  
Arab Labour Organization  
Common Market for Eastern and Southern Africa  
European Community  
Organization for Economic Cooperation and Development

---

\* For the list of participants, see TD/B/COM.2/INF.8.

3. The following United Nations agencies were represented at the session:

International Trade Centre  
United Nations Development Programme

4. The following specialized agencies and related organizations were represented at the session:

United Nations Industrial Development Organization  
World Intellectual Property Organization  
World Trade Organization

5. The following non-governmental organizations were represented at the session:

*General Category*

International Confederation of Free Trade Unions  
World Association of Small and Medium Enterprises

6. The following Resource Persons were invited to the session:

Mr. Adel Bensaci, General Manager, Société maghrébine de mécanique de précision et de maintenance industrielle, SARL, Hydra, Algeria  
Mr. Nelson Carvalho, Professor, São Paulo University, Brazil  
Mr. Roberto Echandi, Director, OECD Caribbean Basin Investment Initiative Project, San José, Costa Rica  
Ms. Patricia Francis, President, Jamaica Promotions Corporations, Kingston, Jamaica  
Mr. Gonzalo Gutierrez, Executive Director, Office of Economic Promotion, Lima, Peru  
Ms. Grazia Ietto-Gillies, Professor, Applied Economics, Centre for International Business Studies, London, United Kingdom  
Mr. Claude Haegi, President, Swiss-Algerian Chamber of Commerce  
Mr. Ferhat Horchani, Professeur, Faculty of Law and Science, El Menah, Tunisia  
Ms. D. Kaziah Kadir, Deputy Director General, MIDA, Kuala Lumpur, Malaysia  
Mr. Philip J. Jennings, General Secretary, Union Network International, Nyon, Switzerland  
Mr. Charles Jonker, Chief Executive Officer, Gauteng Economic Development Agency, Marshalltown, South Africa  
Mr. De Laage De Meux, President, Chamber of Commerce and Industry of France, Paris, France  
Mr. Robert Lipsey, Director, National Bureau of Economic, New York, United States of America  
Mr. Henry Loewendahl, Director, OCO Consulting, Brussels, Belgium  
Ms. Padma Mallampally, Consultant, Houston, United States of America  
Ms. Catherine L. Mann, Senior Fellow, Institute for International Economics, Washington DC, United States of America  
Mr. Francis Moloji, Director Trade Negotiations with WTO, Pretoria, South Africa  
Mr. Peter Muchlinski, Professor, University of Kent, United Kingdom  
Mr. Victor Murinde, Birmingham Business School, Birmingham, United Kingdom  
Ms. Eva Palocz, Deputy General Manager, KOPINT-DATORG, Budapest, Hungary  
Mr. Karim Zoubir, Manager, Development and Investment, Trust Algeria Investment Co., Algiers, Algeria

7. The following organizations and their representatives were invited to the session:

Mr. Falou Samb, Programme Officer, International Trade Cooperation and Information Agency,  
Geneva, Switzerland

Mr. A. Taleb, General Manager, AJETEC, Geneva, Switzerland

Mr. Clive Vokes, General Manager, Clive Vokes Associates, Algiers, Algeria

Mr. Vic Del Fierro, President, Coalition for Consumers, Parañaque City, Philippines

-----